

Règlement de concours – Noël

« Concours du plus beau dessin »

Ville de Louveciennes

Article 1 : Objet du concours

La ville de Louveciennes organise, dans le cadre de ses animations de Noël, un concours de dessin ouvert à tous sur le thème « **Le Père Noël fait son marché** ».

Les dessins réalisés dans le cadre de ce concours seront exposés à l'Hôtel de Ville (ou dans un lieu dédié de la commune). Les lauréats seront désignés par un jury et les dessins primés pourront être diffusés sur le site internet de la Ville.

Article 2 : Conditions et modalités d'accès au concours

2.1 Accès au concours et catégories

Le concours est ouvert à tous et se divise en **3 catégories** :

- **Catégorie 1** : Ecoliers
- **Catégorie 2** : Collégiens
- **Catégorie 3** : Lycéens

2.2 Modalités de réalisation des dessins

- Les dessins devront être réalisés, en totalité, personnellement par le candidat.
- Les dessins doivent être effectués sur le recto d'un papier au format A4 (21 x 29,7 cm) de n'importe quel grammage.
- Tous les matériaux et techniques sont acceptés au libre choix du dessinateur (crayon, feutre, pastel, peinture, aquarelle, collages et montages, etc.).
- Au dos de chaque dessin devront figurer de manière visible et lisible : le nom, le prénom, l'âge, l'adresse postale, l'adresse électronique et le téléphone du participant (ou de son représentant légal s'il est mineur).

2.3 Dates et modalités de remise des dessins

- Le concours se déroule **du 10 octobre au 20 novembre inclus**.
- Un seul dessin pourra être remis par chaque participant.
- Le dessin devra être déposé sous enveloppe et non plié selon les modalités fixées par la commune (ou dans les urnes/services municipaux dédiés). Aucun envoi ne respectant pas les consignes ne sera admis.
- La Ville de Louveciennes se réserve le droit d'exclure du concours les dessins présentant un caractère politique, confessionnel, polémique, injurieux ou contraires aux bonnes mœurs et à l'esprit de Noël.

Article 3 : Membres du jury

Le jury chargé de sélectionner les meilleurs dessins est composé des personnalités suivantes :

- **Charles Juster**
- **Jean-Paul Denfert**
- **Isabelle Silve**
- **Bernadette Canu**
- **Éloi Palewski**

Article 4 : Résultats et remise des prix

- Les lauréats seront déterminés par le jury au regard de l'originalité, de la qualité artistique et de la concordance avec le thème imposé : « **Le Père Noël fait son marché** ».
- **3 gagnants** seront désignés au total (répartis selon les catégories du concours).
- Les 3 gagnants recevront chacun une **belle mallette arts plastiques**, remise officiellement par **Madame le Maire**.
- La remise des prix aura lieu **samedi 5 décembre à 11h30 au Marché de Noël**.
- Les prix décernés ne pourront pas être échangés contre une autre contrepartie ou en numéraire.

Article 5 : Droits d'auteur et d'utilisation

La Ville souhaite pouvoir exploiter les dessins réalisés dans le cadre de ce concours à des fins non commerciales (supports de communication municipaux, exposition, site internet). La participation au concours emporte l'autorisation gracieuse de reproduction et de représentation des œuvres sélectionnées sur les supports de la Ville, pour une durée de 10 ans, tout en veillant à mentionner le nom de l'auteur.

Article 6 : Stipulations particulières

- La Ville de Louveciennes se réserve le droit d'interrompre, d'écourter, de proroger ou de reporter le concours en cas de besoin, ainsi que de modifier le présent règlement.
- La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les clauses du présent règlement.